

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2020**  
Séance ordinaire

---

L'an deux mille vingt, le vingt-six août à 18h30, les membres du conseil municipal légalement convoqués le 17/08/2020 se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Estelle GUENOT, Maire.

**Etaient présents** : Mrs GOLAIN Denis, TRICHEUR Gérard, LAVIDIERE Patrick, MALCOURANT Fabien, LEPLA Christophe, LÉPINAY Dimitri et Mmes LOISEL Isabelle, LEJEUNE Doriane et GUÉNOT Estelle.

Absents ayant donné procuration : Néant

Absents excusés : Mme ROUJOLLE Marion et M. HÉRICHER Olivier

Absent non excusé : Néant

Procuration : Néant

Secrétaire de séance : M. MALCOURANT Fabien (art. L.2121-15 du CGCT)

---

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès verbal de la réunion du 25 juin 2020
  - Réhabilitation de la Salle Polyvalente – Réalisation d'un prêt auprès de la Caisse des Dépôts
  - Réserve incendie – Présentation des devis de clôture
  - Désignation d'un correspondant défense
  - Questions diverses
- 

**Nbre de membres en exercice : 11**

**Présents : 09**

**Suffrages exprimés : 09**

---

Le compte rendu de la séance du 26 février 2020 est approuvé par les conseillers municipaux présents lors de cette réunion et réélus dans la nouvelle équipe municipale.

Le compte rendu de la séance du 25 juin 2020 est lu, commenté et approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

**AUTORISATION D'EMPRUNT à Taux fixe** - Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL GPI/AmbRE d'un montant total de 190 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation de la salle des fêtes du Clos Normand.

Le Conseil municipal de la commune de Gerville, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée

**DELIBERE**

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 190 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt 1**

<b>Ligne du Prêt : PSPL GPI/AmbRE</b>
<b>Montant : 190 000 euros</b>
<b>Durée de la phase de préfinancement : 3 mois</b>
<b>Durée d'amortissement : 20 ans</b>
<b>Périodicité des échéances : Trimestrielle</b>
<b>Taux d'intérêt annuel fixe : 0.48 % (à compléter en fonction du barème en vigueur)</b>
<b>Amortissement : Prioritaire (échéances constantes)</b>
<b>Typologie Gissler : 1A</b>
<b>Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt</b>

A cet effet, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

**Vote pour : 09    Vote contre : 00    Abstention : 00**

**CLOTURE DE LA RESERVE INCENDIE – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Madame le Maire présente en détail les devis reçus pour l'installation d'une clôture autour de la réserve incendie

<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
LEVAILLANT - Gonneville	2647.85 €	3177.42 €
NORMANDIE CHEVAL	1985.17 €	2382.20 €
CSTP	2750.00 €	3300.00 €

Madame le Maire propose de retenir le devis le mieux disant au regard des critères attendus.

Ainsi, après étude des devis et délibération, le Conseil Municipal

- RETIENT la proposition de l'entreprise LEVAILLANT pour un montant HT de 2 647.85 €
- AUTORISE Madame le Maire à passer commande.

**Vote pour : 09    Vote contre : 00    Abstention : 00**

**DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

Madame le Maire informe qu'un correspondant défense doit être désigné au sein du conseil municipal.

Ce correspondant a vocation à développer le lien Armée-Nation et à ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires départementales pour sa commune.

**Monsieur LÉPINAY Dimitri** propose alors sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **approuve** sa candidature à l'unanimité des présents,
- et le **désigne** comme **correspondant défense**.

**Vote pour : 09    Vote contre : 00    Abstention : 00**

### **COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans chaque commune, une commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale. Les membres de la commission sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission est composée :

- d'un conseiller municipal (le maire, les adjoints ou conseillers titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission)
- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
- d'un délégué désigné par le président du tribunal.

Des membres suppléants sont désignés dans les mêmes conditions que les membres titulaires.

Vu l'article R.7 du Code Electoral,  
Vu l'article L.19 du Code Electoral,

Le conseil municipal **CHARGE** Madame le Maire de soumettre à Monsieur le Préfet les candidatures de :

- Monsieur Christophe LEPLA en tant que conseiller municipal titulaire,
- Madame Isabelle LOISEL en tant que conseillère municipale suppléante.

Pour ce qui est des délégués de l'administration et du Tribunal de Grande Instance, plusieurs noms sont avancés :

- Monsieur Thierry MASURIER (Tit – Adm.)
- Madame Valérie DEBRIS (Tit – TGI)
- Monsieur Régis GOGNET, Madame Catherine CHRISTOPHE ou Madame Nadège AUGUET (Sup.)

Le conseil municipal **CHARGE** Madame le Maire de prendre contact avec ces personnes.

**Vote pour : 09    Vote contre : 00    Abstention : 00**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- A) Acquisition d'un PC Portable et installation d'un serveur sécurisé : Madame le Maire présente les devis qu'elle a reçus pour l'acquisition d'un ordinateur portable et l'installation d'un serveur sécurisé.

Les offres retenues sont les suivantes :

- DPI Informatique :

Ordinateur Portable	755.00 € HT
Serveur	599.00 € HT

Après étude des devis, les Membres du Conseil Municipal VALIDE les choix de Madame le Maire.

- B) Téléphone pour appels d'urgence et téléphone de l'employé

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder au changement du portable de Monsieur LECLERC Thierry. Par ailleurs, elle propose de faire l'acquisition d'un second portable qui servirait exclusivement aux élus pour recevoir les appels d'urgence.

Après discussion, le Conseil Municipal EMET un avis favorable et CHARGE Madame le Maire de prospecter auprès des différents opérateurs téléphoniques pour la mise en place d'un forfait adapté aux besoins de la commune à un tarif raisonnable.

C) Bibliothèque

Madame le Maire annonce qu'elle travaille avec Monsieur Gérard TRICHEUR à la réorganisation de la bibliothèque, soulignant qu'il faut lui redonner une nouvelle dynamique et envisager son informatisation, avec la mise en place d'un logiciel de gestion des abonnés, du catalogue, des entrées et sorties des ouvrages.

Pour information, elle donne le coût du logiciel, à savoir : 315 € HT.

Par ailleurs, elle annonce que de nouveaux bénévoles viendront en renfort aux membres de la bibliothèque.

D) Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 15/09/2020 à 20h30

La séance est déclarée close à 20h54

Le Maire – Estelle Guénot